

## Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 26 mars 2025

21 H - Salle du Conseil

Convocation du conseil municipal en date du 17 mars 2025

### Ordre du jour :

- Demande de subventions pour les travaux de protection et de rénovation du petit patrimoine bâti (PPBNP) des bascules de Dun et du Merviel.
- Convention EPF / CCPM / Commune de Dun,
- Demande de subventions complémentaires pour l'année 2025.

**Présents:** Florent PAULY, Alain CHAUCHE, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Danielle MICHAU, Catherine MICHEL, Éric PRZYBYL, Alexis VARUTTI, Daniel NADAL, Sébastien HARAUT.

**Excusés:** Jean-Éric DAGORY

**Procuration :** Catherine PASCUAL, Oriane CARBALLIDO, Gérard CANAL

**Absents:** Etienne FRUH.

**Secrétaire de séance:** Alain CHAUCHE.

Désignation du secrétaire de séance,

Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal en date du 15 janvier 2025

### Demande de subventions pour les travaux de protection et de rénovation du petit patrimoine bâti (PPBNP) des bascules de Dun et du Merviel pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose :

La municipalité de Dun souhaite restaurer les deux poids publics de la commune. L'un est situé dans le village sur la place à côté de l'église. Le second est localisé dans le hameau de Merveil le long de la route départementale. Les traverses en chêne ont été changées il y a environ 15 ans par l'employé municipal mais le bois est actuellement dans un état de dégradation avancé. Les deux sites ont été sécurisés et clôturés pour éviter les accidents.

Notre commune est une commune associée du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. A ce titre, elle peut bénéficier du dispositif d'aide à la restauration du Petit Patrimoine Bâti Non Protégé cofinancé par le Conseil

Suite à une visite du CAUE 09 – Conseil Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement – le 21 janvier 2025 – il a été rédigé un rapport d'aide à la restauration du patrimoine bâti.

Monsieur le Maire fait lecture de ce rapport au Conseil.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide du PNR au titre du dispositif d'aide à la restauration du Petit Patrimoine Bâti Non Protégé cofinancé par le Conseil Départemental et la Région. Des devis ont été demandés. Monsieur le Maire demande à son Conseil de l'autoriser à demander l'aide des co-financeurs, et de se prononcer sur le plan de financement ci-après, à savoir :



## Rénovation des bascules du Dun et du Merviel

Projets	Coût TTC	Coût HT	Région 20%	Conseil Départemental 30%	Autofinancement Commune de Dun 50%
Bascule de Dun	8 760.40 €	7 964.00 €	1 592.80 €	2 389.50 €	4 778.40 €
Bascule du Merviel	3 520.00 €	3 200.00 €	640.00 €	960.00 €	1 920.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 280.40 €</b>	<b>11 164.00 €</b>	<b>2 232.80 €</b>	<b>3 349.20 €</b>	<b>6 698.40 €</b>

*Voté à l'unanimité*

### Convention EPF / CCPM / Commune de Dun

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée, au vu des demandes très importantes de logements sur la commune, dans une politique d'aménagement alliant revitalisation des bourgs et construction de nouvelles zones.

Pour cela, hors des propriétés communales, la commune a cherché des partenaires qui pourraient influencer sur la vente de terrains constructibles mais aussi être en capacité de créer ces logements.

Notre partenaire historique ALOGEA, mais aussi l'OPH (Office Public de l'Habitat) d'Ariège, sont intéressés pour créer des logements à partir de terrains nus mais aussi de bâtisses à rénover.

La commune n'ayant ni la capacité technique, ni la capacité financière de se lancer dans des négociations avec les propriétaires des terrains ou maisons, Monsieur le Maire explique la pertinence d'une convention opérationnelle de partenariat avec le EPF (Etablissement Public Foncier) d'Occitanie.

L'EPF d'Occitanie, est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial. Créé par le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 modifié, l'EPF est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter les opérations d'aménagement.

Il contribue à la définition et la mise en œuvre de stratégies foncières pour favoriser le développement durable des territoires, la lutte contre l'étalement urbain et la limitation de l'artificialisation des sols.

Par son action foncière, il contribue à la réalisation de programmes :

- de logements, dont des logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat ;
- d'activités économiques ;
- de protection contre les risques technologiques et naturels et de recomposition spatiale notamment d'adaptation des territoires au recul du trait de côte ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles.

L'EPF d'Occitanie, dans le cadre de la convention opérationnelle de partenariat (jointe à la délibération), propose une enveloppe affectée de 350 000 € afin d'acquérir, dans un périmètre précis, du foncier à bâtir et des bâtisses afin



de nous accompagner dans notre politique d'aménagement. Monsieur le Maire demande la validation de cette opération par le Conseil Municipal.

*Voté à l'unanimité*

## Demande de subventions complémentaires pour l'année 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour l'année 2025, il souhaite demander des subventions complémentaires pour les travaux de rénovation de deux logements sociaux :

- travaux de rénovation énergétique logement communal au-dessus de la mairie – remplacement des menuiseries,
- travaux de rénovation énergétique logement communal hameau de Senesse de Senabugues – isolation des combles.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide du Conseil Départemental au titre du FDTE de l'année 2025, et du Syndicat des Energies de l'Ariège (SDE 09) pour financer ces projets. Des devis ont été demandés. Monsieur le Maire demande à son Conseil de l'autoriser à demander l'aide des co-financeurs, et de se prononcer sur le plan de financement ci-après, à savoir :

### Rénovation énergétique deux logements communaux

Projets	Coût TTC	Coût HT	Etat SDE (20%)	Conseil Départemental FDTE (40%)	Autofinancement Commune de Dun (H.T) (40 %)
Travaux de rénovation énergétique logement 1	2 692.77 €	2 552.39 €	510.48 €	1 020.96 €	1 020.96 €
Travaux de rénovation énergétique logement 2	972.57 €	810.47 €	162.10 €	324.18 €	324.18 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 665.34 €</b>	<b>3 362.86 €</b>	<b>672.58 €</b>	<b>1 345.14 €</b>	<b>1 345.14 €</b>

*Voté à l'unanimité*

Le Président de séance, 	Le secrétaire de séance
--	-------------------------

